

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2022

PRÉSENTS

Catherine BENEDINI POLLEUX
Sébastien DETOURNE
Ludivine POIRET
Patrick LEFINT
Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR
Laurent PINCHON
Sylvette CHEVALIER
Guillaume SELLIER
Christophe BAYER

Delphine PELTOT
Philippe MERCHER
Françoise LEFEBVRE
Michel DEWANNAIN
Agnès DUVAL
Eugène MARCHAND
Béatrice DUMONT
Sylvain LAGACHE
Pascale CAVILLON

EXCUSÉE :

Danièle DUFRENOY donne pouvoir à Philippe MERCHER
Antonio LEITAO donne pouvoir à Laurent PINCHON
Christelle HIAUX
Odile DOMART
Jean-Marc GOURGUECHON

Madame le Maire nomme Guillaume SELLIER secrétaire de séance.

-ORDRE DU JOUR-

- 1- Convention PEP 2022
- 2- Tarifs école de musique 2022/2023
- 3- Eclairage public
- 4- Subventions associations
- 5- Tarifs cantine
- 6- Emprunt
- 7- Question orale

1°) convention PEP 2022

Objet de la convention : définir les missions de l'Association PEP 80 au sein de l'accueil de loisirs des mercredis, périscolaires et vacances scolaires

Durée : 12 mois (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022) renouvelable par tacite reconduction

Versements :

- 12 mensualités de 8 000 € du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à signer la présente convention.

2°) Tarifs école de musique 2022/2023

Présentation et adoption à l'unanimité des tarifs applicables au conservatoire de musique pour l'année scolaire 2022/2023 :

| | | 2022/2023 |
|------------------|----------------------|------------------|
| AILLY | Instrument + solfège | 456 € |
| | Instrument | 323 € |
| | Solfège | 132 € |
| | Chant | 323 € |
| EXTERIEUR | Instrument + solfège | 822 € |
| | Instrument | 557 € |
| | Solfège | 264 € |
| | Chant | 557 € |
| CHORALE | | 32 € |

- Pour une deuxième inscription une réduction de 10 % sera appliquée sur le montant le plus élevé
 - Pour une troisième inscription une réduction de 20 % sera appliquée sur le montant le plus élevé
 - Dès la quatrième inscription une réduction de 20 % sera appliquée sur la totalité du montant dû
- Le paiement de l'inscription pourra être échelonné sur plusieurs mois.

3°) Eclairage public

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

Le conseil municipal décide, par :

13 voix pour

3 voix contre (Laurent PINCHON + 1 pouvoir, Christophe BAYER)

4 abstentions (Ludivine POIRET, Patrick LEFINT, Françoise LEFEBVRE, Pascale CAVILLON)

L'éclairage public sera interrompu aux lieux dates et heures suivants à partir du 1^{er} août 2022 :

- Toute la nuit du 1^{er} mai au soir au 25 août au matin
- De 00h00 à 5h00 du 25 août au soir au 1^{er} mai au matin

Avec les exceptions suivantes :

- Pour les nuits du 24/12 au 25/12 et du 31/12 au 01/01 : allumage toute la nuit
- La nuit du 13/07 au 14/07 : allumage de toute la commune jusqu'à 1h00 du matin sauf pour les points lumineux entre la voie ferrée et la commune de Saint-Sauveur : extinction de 23h30 à 23h50 pour le tir du feu d'artifice, puis rallumage jusqu'à 1h00 du matin
- La nuit du 1^{er} samedi au 1^{er} dimanche du mois d'août : allumage de toute la commune jusqu'à 1h00 du matin sauf pour les points lumineux entre la voie ferrée et la commune de Saint-Sauveur : extinction de 23h30 à 23h50 pour le tir du feu d'artifice sur les étangs, puis rallumage jusqu'à 1h00 du matin

4°) Subventions associations

Point reporté à la prochaine séance

5°) Tarifs cantine

Pour, à l'unanimité, l'augmentation du tarif cantine de 3,70 € à 3,80 € au 1^{er} septembre 2022.

6°) Emprunt

Madame le Maire donne connaissance au Conseil de différents travaux sur la commune. Elle rappelle que ces projets sont inscrits au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil le 11 avril 2022.

Après délibération, le Conseil municipal décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de ces investissements. Les caractéristiques du prêt proposé sont les suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 15 ans
- Taux : 1.73%
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 0,20 % du montant du financement soit 600 €

7°) Questions orales

Néant